PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ANNEE 1962 - Nº 500 /PR/MEFP-DP.2 MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE SOMMAIRE : LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, Intégration. la Loi nº60-36 du 26 Novembre I960 portant constitution Présenté par de la République du Dahomey; le Directeur le décret n°III/PR/CAB du I5 Avril I96I fixant les attridu Personnel, butions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié: la Loi n°59-2Í/ALD. du 3I Août I959 portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes VU qui l'ont modifié; VU le décret n°59-218 du I5 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié; le décret n°59-222 du I5 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié; le décret n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962 portant Statuts Particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de la Police, notamment l'article IOI; VU la demande d'intégration dans le corps des Commissaires de Police formulée le 27 Avril 1961 par M.EOUAGNIGNON, DECRETE: ARTICLE Ier. - A compter du Ier Janvier 1961, M.EOUAGNIGNON Norbert, capacitaire en droit et diplômé de l'Ecole Supérieure de Police de Paris, est intégré dans le Corps des ORIGINAL .. I JORD..... I MEFP..... I Commissaires de Police du Dahomey régi par le décret DP..... 6 n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962, en qualité de Commissaire de Police de 2ème classe, Ier échelon. DFP..... I MAID..... 2 Police et ARTICLE 2.- Le présent décret, qui a effet à compter du Ier Janvier 1962 en ce qui concerne la solde, sera enregistré Sûreté 4 et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-MFT I SF 5 CF I PORTO-NOVO, le 20 NOVEMBRE 1962 Trésor I .I. I Intéressé. I VU: Le Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction Publique, H. M A G A .-VU: La Ministre des Affaires Inté: ieures et de la Défense, W:

VU:

Le Contrôleur F: mancier,

M. AROUNA.-

ECRE

KA .-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

La Ministre des Finances

et du fravail